



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 34

26 août 1970

PROGRÈS DANS LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

Extraits d'une allocution prononcée récemment par le président de la Commission des prix et des revenus, M. John H. Young, devant le Club Kiwanis d'Ottawa-Sud:

Il y a quelques semaines, lors d'une conférence fédérale-provinciale qui avait lieu à Winnipeg, la Commission des prix et des revenus a proposé six pour cent comme maximum raisonnable d'augmentation annuelle des salaires et traitements à accorder dans les circonstances actuelles. Elle a indiqué à ce moment-là qu'elle ne considérait pas cette règle comme inflexible et devant s'appliquer dans tous les cas. En effet, des hausses de salaires au-delà de six pour cent pourraient être justifiées dans une diversité de cas d'exceptions comme ceux des travailleurs relativement mal payés, en cas de rareté de main-d'oeuvre, de gains particuliers de productivité attribuables à l'élimination de pratiques restrictives au niveau du travail, de promotions et de cas extrêmes de rattrapage. D'autre part, il faudrait aussi reconnaî-

tre qu'il pourrait se présenter de nombreux cas où des employés ne pourraient pas obtenir d'augmentation annuelle aussi considérable que six pour cent. En général, le chiffre proposé par la Commission impliquait un abaissement marqué du taux annuel d'augmentation pratiqué ces derniers temps, soit environ sept ou huit pour cent pour les salaires hebdomadaires moyens et huit à neuf pour cent pour les taux de base moyens prévus aux termes de conventions collectives importantes.

Or, comme vous le savez sans doute, la Commission n'a pas le pouvoir d'obliger qui que ce soit à suivre ses conseils ou ses suggestions. En soumettant sa proposition aux gouvernements fédéral et provinciaux, elle voulait voir dans quelle mesure elle pouvait compter sur l'appui des gouvernements dans ses efforts tendant à persuader employeurs et employés de la nécessité de limiter l'ampleur des augmentations de salaires et de traitements, dans le cadre d'un programme destiné à contenir les hausses de prix et de revenus monétaires en général. Dans l'ensemble, la réponse des gouvernements représentés à cette conférence a été favorable à cette initiative, même si le degré d'appui que chaque gouvernement, en particulier, estimait pouvoir accorder à l'objectif de la Commission dans la pratique n'est pas uniforme, et même s'il reste susceptible de diverses restrictions et réserves. Comme on pouvait s'y attendre, la plupart des groupes d'employés ont accueilli la proposition avec un enthousiasme pour le moins mitigé, et les nombreux cas où des relèvements de salaires dépassant largement les six pour cent ont été accordés par des employeurs ont fait l'objet de passablement d'attention dans le public.

Beaucoup en ont conclu que les tentatives de la Commission en vue de limiter l'ampleur des augmentations de salaires et de traitements avaient suscité trop de problèmes pratiques et reçu un trop faible appui effectif pour rimer à quoi que ce soit. Il se peut, en effet, que nous aboutissions à ce résultat, mais pour ma part je tiens une telle conclusion

SOMMAIRE

Progrès dans la lutte contre l'inflation	1
Des porcelets adoptifs	3
Rapport sur l'étude des cigarettes	3
La population active.....	4
Mise à l'eau d'un navire de soutien	5
Timbre du Groupe des Sept	5
Entraînement dans la milice offert aux étudiants.....	5
Échange d'avions Canada-États-Unis	6
Restriction sur les produits mercuriels	6
"QUIC" à la rescousse	7
Le commerce international.....	7
La CAE vend une de ses filiales	7
Symposium sur les usagers de la drogue	8
Index mensuel	9